

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 23 février 2010**

CG 10/2<sup>ème</sup>/III-10

**ABBAYE DE BELLEPERCHE**

—  
Avant de vous exposer mes propositions pour 2010, je souhaite, au terme de la dixième saison d'ouverture, vous présenter le bilan de l'année écoulée.

**FREQUENTATION 2009**

14 148 personnes, adultes et enfants confondus, ont fréquenté l'abbaye en 2009, principalement durant la période d'ouverture au public entre les mois de mai et septembre (959 personnes hors période). Les Journées Patrimoine du mois de septembre ont encore connu un beau succès avec 3 950 visiteurs malgré une météorologie très défavorable. Bien que les Tarn-et-Garonnais soient toujours majoritaires parmi le public qui fréquente le site, leur proportion tend à diminuer du fait de l'intérêt grandissant suscité par l'abbaye et le musée des arts de la table auprès d'un public désormais élargi.

**I – FONCTIONNEMENT 2010**

Pour la saison 2010, je vous propose le fonctionnement suivant :

**Période d'ouverture : 2 mai au 30 septembre 2010, à l'exclusion du lundi et du dimanche matin.**

✧ Horaires :

**Ouverture du mardi au samedi de :  
10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00  
le dimanche de 14 H à 18 H**

Le reste de l'année, les visites ont lieu **sur rendez-vous** pour les groupes.

Comme chaque année, des saisonniers, au nombre de trois par mois, compléteront le dispositif des trois agents permanents.

### ✧ **Tarifs et Produits en vente**

La liste des produits mis à la vente sont présentés à votre approbation en annexe I.

Comme prévu lors du Budget Primitif 2009, voici un rapide bilan de l'application du principe de gratuité d'entrée et de visite, étendu aux animations : l'étude de satisfaction conduite auprès des visiteurs montre leur surprise à l'annonce de la gratuité, et leur gratitude envers une décision qu'ils jugent très favorablement. Cette gratuité ne motive pas l'ensemble des démarches de visite, mais elle les facilite et permet surtout les visites réitérées.

Un visiteur isolé n'hésite pas à revenir plusieurs fois, accompagné de sa famille, d'amis, et à conseiller la visite dans son entourage. Le principe de gratuité participe pleinement à la publicité de la structure. Je vous propose en conséquence de le reconduire pour les années à venir.

### ✧ **Animations estivales** (accès libre et gratuit)

Les vendredi 7 et samedi 8 mai au soir, de 21 H à minuit, aura lieu la cinquième Nuit de l'Abbaye, inscrite dans le cadre national de la Nuit des Musées. La compagnie Arêne Théâtre jouera un spectacle déambulatoire basé sur la thématique de la cuisine, intitulé « *Coup de feu à l'abbaye de Belleperche* ».

Le samedi 12 juin, la Compagnie de la Mandoune interprètera la pièce de théâtre « *Les chaises* », d'Eugène Ionesco.

En 2010, l'abbaye réitérera la formule du « pique nique concert » qui a connu un beau succès en 2009 : plus de 300 personnes se sont retrouvées pour un moment aussi populaire que convivial. Le samedi 17 juillet, se tiendra un concert du groupe tarn-et-garonnais « *Le trac m'assaille* », au répertoire jazz empreint de chanson française. Comme l'an dernier, l'abbaye sera ouverte en continu et les spectateurs pourront pique-niquer dans le parc, où des structures originales seront créées par un artiste plasticien pour l'occasion.

Les 18 et 19 septembre, nouvelle édition des Journées du Patrimoine et des Médiévales de Belleperche, sur le thème, cette année, des animaux. Les deux journées précédentes (16 et 17 septembre) seront, comme l'an passé, réservées aux scolaires.

Compte tenu du nombre de manifestations organisées à Belleperche, l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles catégories 1 (exploitant de lieux) et 3 (diffuseur) est nécessaire. Je vous propose donc de m'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture.

#### ✧ Animations Pédagogiques

Le service éducatif a reçu plus de 4000 enfants en 2009. Par ailleurs, des visites de l'exposition « *La table est mise* » ont été organisées à la demande des enseignants de classes spécialisées en agro-alimentaire et hôtellerie du lycée agricole de Capou et du lycée Jean-de-Prades à Castelsarrasin.

Ces premières expériences, concluantes, montrent que le musée des arts de la table constitue un outil éducatif et de référence pour les professionnels.

L'action de ce service va continuer dans la voie tracée, l'édition de nouveaux supports pédagogiques et promotionnels en 2009 ouvrant des perspectives en direction de nouveaux publics scolaires.

#### ✧ Budget

Pour le fonctionnement de l'abbaye, je vous propose un budget global de **113 600 €** qui regroupe les frais de fonctionnement (72.100 €) et le budget des animations (41.500 €).

## II – INVESTISSEMENT 2010

### • Musée des Arts de la Table

En 2009, 89 lots ont rejoint les collections (n° 2009.1.1 à 2009.89.3), parmi lesquels 38 sont issus de dons. L'exposition permanente « *La table est mise* », préfiguration du futur musée, a rencontré le succès attendu et commence à se faire connaître par le biais du bouche à oreille. Elle va désormais, en donnant un contenu et une consistance à l'abbaye identifiée auprès du public comme musée des arts de la table, constituer le moteur de l'attractivité du site. Elle consacre le lien Belleperche/arts de la table approuvé en 2002, qui s'affirme à présent avec force et se trouve amplifié par le nouveau site internet.

Ce site, mis en ligne le 14 décembre 2009, donne à ce lieu une large visibilité. L'accent y est mis sur le musée au travers d'une base de données des collections, destinée à tous les publics et conçue pour apporter des connaissances à chacun tout en faisant la promotion de l'abbaye.

Dans le cadre de l'enrichissement des collections du musée, je vous propose de prévoir au titre de 2010 un budget d'acquisition de **30 000 €** sur l'article 216 sous-fonction 312, ainsi qu'un crédit de **15 000 €** sur l'article 2188 sous-fonction 312 pour l'acquisition de mobilier et matériel.

- **Travaux**

Je vous rappelle que les travaux de restauration et d'aménagement se poursuivent avec la **restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers**.

Ce programme prévisionnel de travaux estimé à **2 015 500 €** a été approuvé, à l'occasion de notre DM1 2008 pour se dérouler sur 4 phases de 2009 à 2012. Reporté en raison du contexte économique, l'annonce d'une subvention de **360 000 €** sur les deux premières tranches, dans le cadre du plan de relance, m'avait ensuite incité à vous proposer la reprise de ce projet. Au titre des grands projets de pays, la Région a également accordé une aide de **239 400 €** sur ces deux premières tranches.

La Semateg a été désignée comme mandataire, le projet architectural et technique est en cours de finalisation et les travaux devraient être réalisés dans le courant de l'année.

Pour mémoire, l'opération se déroulera en 4 phases :

- 1°) **l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes sud**, intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage, mise en place d'un éclairage) ;
- 2°) **la restauration du grand couloir** (les portes manquantes seront restituées, les graffitis des 19 et 20èmes siècles seront consolidés et protégés, mise en place d'un éclairage) ;
- 3°) **l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes nord** (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, électricité, éclairage) ;
- 4°) **l'aménagement de l'étage de l'aile des jardiniers** (sols, plafonds, électricité, éclairage, portes).

Je vous prie de bien vouloir :

- délibérer sur les conditions de fonctionnement susvisées pour l'année 2010,
- entériner l'entrée des n° 2009.1.1 à 2009.89.3 dans les collections publiques,
- m'autoriser à demander la licence d'entrepreneur de spectacles.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du bilan 2009 relatif au fonctionnement de l'abbaye de Belleperche (fréquentation, animations) ;

### **Fonctionnement 2010 :**

- Approuve les conditions de fonctionnement suivantes pour l'année 2010 :

#### Période d'ouverture :

**2 mai au 30 septembre 2010**

à l'exclusion du lundi et du dimanche matin

#### Horaires :

**Ouverture du mardi au samedi de :**

**10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00**

**le dimanche de 14 H à 18 H**

Le reste de l'année, les visites ont lieu **sur rendez-vous** pour les groupes.

- Décide de reconduire la gratuité d'entrée pour la saison 2010 qui participe pleinement à la promotion de l'Abbaye de Belleperche ;

#### Tarifs et produits en vente

- Approuve les tarifs ci-annexés des produits mis à la vente ;

#### Animations estivales (accès libre et gratuit)

- vendredi 7 et samedi 8 mai au soir, de 21 h à minuit : cinquième participation à la Nuit des Musées, spectacle « *Coup de feu à l'abbaye de Belleperche* » présenté par la Compagnie Arène Théâtre ;
- samedi 12 juin : pièce de théâtre « *Les chaises* » d'Eugène Ionesco, interprétée par la Compagnie de la Mandoune ;

- 18 et 19 septembre : nouvelle édition des Journées du patrimoine et des Médiévales sur le thème des animaux ;
- Autorise Monsieur le Président à demander la licence d'entrepreneur de spectacles catégories 1 (exploitant de lieux) et 3 (diffuseur), compte tenu du nombre de manifestations organisées à Belleperche ;

### Animations pédagogiques

- exposition « *La table est mise* » ;

### Budget

- Ratifie un budget global de 113 600 € regroupant les frais de fonctionnement (72 000 €) et le budget des animations (41 500 €) ;

## **Investissement 2010**

### *Musée des arts de la table*

- Adopte, dans le cadre de l'enrichissement des collections du musée des arts de la table, un budget d'acquisition de 30 000 € imputé sur l'article 216, sous-fonction 312, et vote un crédit de paiement de 15 000 € imputé sur l'article 2188, sous-fonction 312 pour l'acquisition de mobilier et matériel ;
- Entérine l'entrée des n° 2009.1.1 à 2009.89.3 dans les collections publiques.

### *Travaux*

- Poursuite de la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers : la Sémateg a été désignée comme mandataire, le projet architectural et technique est en cours de finalisation et les travaux devraient être réalisés dans le courant de l'année.

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,

## ANNEXE

### ABBAYE DE BELLEPERCHE

CG 10/2<sup>ème</sup>/III-10ann

<b>TARIFS 2010</b>
--------------------

<b>OBJET</b>	<b>TARIFS</b>
Cartes postales	0.50 €
Plaquette « Notre Dame de Belleperche – Une abbaye cistercienne en pays gascon »	3.00 €
Catalogue exposition temporaire 2001	5.00 €
Reproduction de carreaux médiévaux	9.15 €
Catalogue exposition temporaire 2005	10.00 €
Catalogue exposition temporaire 2006	15.00 €
Catalogue exposition temporaire 2007	5.00 €
Catalogue exposition du Bicentenaire	8.00 €

Le Président,